

Règlement du labyrinthe de maïs et du parking

Droit d'entrée

Park Sënnersräich prie les visiteurs d'acheter leurs billets d'entrée au préalable en ligne.
Si des places sont encore disponibles le jour-même,
les billets d'entrée seront disponibles sur place à la caisse.

Les visiteurs ne peuvent pénétrer dans le labyrinthe de maïs que s'ils sont en possession de billets d'entrée valides, et uniquement en utilisant l'entrée indiquée à cet effet.

Les billets d'entrée doivent être conservés tout au long de votre visite du labyrinthe de maïs et sont à présenter sur demande.
Le droit d'entrée et de séjour dans le labyrinthe de maïs est valable uniquement aux horaires affichés.

Les visiteurs perdent leur droit d'entrée dès lors qu'ils quittent le labyrinthe de maïs.
S'ils souhaitent quitter le labyrinthe de maïs pour un court laps de temps, ils doivent s'adresser au préalable au personnel, qui fera le nécessaire pour leur permettre d'entrer à nouveau dans le labyrinthe de maïs ultérieurement.

Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte pour pouvoir accéder au labyrinthe de maïs.
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et/ou des personnes en charge de leur surveillance.

Les chiens n'ont pas accès au labyrinthe de maïs.
Par contre, ils sont les bienvenus sur le site du labyrinthe de maïs sous condition d'être constamment tenus en laisse et d'être tenus à proximité immédiate de leur propriétaire.
Les chiens-guides et d'assistance, qui sont formés et identifiés comme tels, peuvent accéder au labyrinthe de maïs.
Il est obligatoire de se munir d'un set hygiénique pour le ramassage des déjections canines.

Stationnement

Les visiteurs du labyrinthe de maïs doivent garer leur voiture uniquement sur le parking visiteurs devant le bâtiment du musée interactif.

Si les visiteurs garent leur véhicule en dehors de ces emplacements et que la circulation s'en trouve perturbée, Park Sënnersräich sera dans l'obligation de le faire mettre à la fourrière à leurs frais et risques.

Il est interdit de laisser des animaux dans les véhicules.

Règles générales de sécurité

Les visiteurs sont tenus de toujours suivre les instructions du personnel de Park Sënnesräch, et ce dans leur propre intérêt.

Tous les visiteurs sont tenus d'adopter un comportement correct et convenable.

Les troubles à l'ordre public, les dégradations et salissures volontaires, les atteintes aux bonnes mœurs, les préjudices à l'encontre des autres visiteurs ou les entraves au bon fonctionnement du labyrinthe de maïs, les violences verbales et physiques, les propos insultants ou discriminants, le non-respect du règlement du labyrinthe de maïs, etc. pourront amener Park Sënnesräch à prendre les mesures qui s'imposent, comme l'exclusion du labyrinthe de maïs, l'engagement d'un dépôt de plainte ou autres recours.

Park Sënnesräch se réserve également le droit d'expulser sans compensation tout visiteur dont le comportement est dérangeant, ou laisse présager qu'il représente un danger pour lui-même ou pour autrui.

Il est strictement interdit de fumer sur le site du labyrinthe de maïs.

Les visiteurs ne doivent pas sortir des chemins indiqués et courir, et doivent respecter les zones délimitées par des cordes, des grillages, etc.

Utilisation des stations d'expérimentation

Les stations interactives sont à disposition des visiteurs dans les limites définies par les conditions d'utilisation et d'affectation qui leurs sont propres.

Dans le cas où une panne d'ordre technique ou organisationnel ou d'autres événements de nature exceptionnelle rendraient impossible l'utilisation des stations interactives, les visiteurs ne pourront à aucun moment prétendre à un remboursement total ou partiel du prix du billet d'entrée.

Dans le cas de conditions météorologiques extrêmes, Park Sënnesräch se réserve le droit d'interrompre l'utilisation de certaines stations interactives afin d'assurer la sécurité des visiteurs.

Les visiteurs ne pourront à aucun moment prétendre à un remboursement total ou partiel du prix du billet d'entrée.

Expulsion

Park Sënnesräch est autorisé, à son entière discrétion, à expulser du labyrinthe de maïs tout visiteur qui enfreindrait les règles du présent règlement.